



REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTÉ – EGALITÉ - FRATERNITÉ

COMMUNE DE LALANDE-EN-SON

DEPARTEMENT DE L'OISE

Arrondissement de BEAUVAIS

Canton de Beauvais II

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Du Lundi 14 Avril 2025**

### PROCES VERBAL

L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze avril à dix-neuf heures, les conseillers municipaux se sont réunis dans la salle de conseil sur la convocation qui leur a été adressée le 9 avril 2025 par Monsieur Christophe DUQUENOY, Maire.

**Etaient Présents : M. C. DUQUENOY – M. T. JOUVE – Mme L. COTY – Mme I. LAMETA  
Mme J. BOULNOIS – Mme A. HORNOY – Mme A. VAUTARD – M. F.M RAOULT – M. M. PIGEOLET**

**Absents Excusés :**

Mme M. CHEVALIER (pouvoir à M. C. DUQUENOY).  
M. R. PEREZ (pouvoir à Mme A. HORNOY).  
Mme C. BREANT (pouvoir à Mme J. BOULNOIS).  
M. J. L HENNOCQUE (pouvoir à Mr T. JOUVE).  
Mme D. LELOUP (pouvoir à Mme A. VAUTARD).

**Absente non excusée : Mme A. LAGASSE**

**Secrétaire de séance : Mme Isabelle LAMETA**

Formant la majorité des membres en exercice.

### **1. Vote des Taux d'imposition 2025**

Suite à l'ajournement lors du conseil municipal du 8 avril 2025 ;  
Je vais vous présenter deux scénarios :

- **Vote des taux avec 5.43 % de MOINS**

Suite à ma réunion téléphonique du 9 avril 2025 avec le service des finances publiques.

- Concernant la question : « **peut-on réviser à la baisse les taux d'imposition ?** » la réponse est oui.
- Mais est pratiquée par les communes riches (Dixit Mme Ledru).
- Il est de notre devoir de rester prudent car nous sommes une commune pauvre sans grandes entreprises et autres....
- Nous ne pouvons pas être comparés avec nos voisins (Sérifontaine, Saint Germer de Fly, Puisieux en Bray, Talmontiers et Beauvais).
- En cas de gros problème nous ne pourrions pas y faire face financièrement.
- Je vous ai préparé une simulation avec Mme Ledru - 1% de taux d'imposition et je n'irai pas plus loin sur ce sujet.

Monsieur Marc PIGEOLET trouve ridicule une baisse d'impôts de 1 % ;

Il propose que les taux de la commune rejoignent ceux de la moyenne nationale. Cela représenterait une baisse de recettes de 13.575 €.

- **Vote sans diminution des taux (reste à l'identique)**

- Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.
- Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2025. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux et fixer les taux comme suit :

- - taxe d'habitation : 17,51 %
- - taxe foncière sur les propriétés bâties : 46,70 %
- - taxe foncière sur les propriétés non bâties : 64,90 %

Monsieur le Maire pose la question suivante :

Qui est contre que l'on reste aux taux identiques.

**DELIBERATION MISE AUX VOIX :**

- - *Ont voté Pour : 3 (contre de rester au taux identique)*
- - *Ont voté Pour par mandat : 1 (contre de rester au taux identique)*
- - *Ont voté contre : 6 (Pour rester au taux identique)*
- - *Ont voté contre par mandat : 4 (Pour rester au taux identique)*
- - *Se sont abstenus : 0*
- - *Se sont abstenus par mandat : 0*

Par conséquent,

**Le Conseil Municipal,**

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

- **DÉCIDE** de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :
  - taxe d'habitation : 17,51 %
  - taxe foncière sur les propriétés bâties : 46,70 %
  - taxe foncière sur les propriétés non bâties : 64,90 %
- **CHARGE** Monsieur le Maire
  - de notifier cette décision et l'état 1259 complété aux services préfectoraux.

## **2. PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET « COMMUNE » 2025**

Monsieur le Maire présente le budget « Commune » pour l'année 2025.

La partie « COMMUNE » s'équilibre en dépenses et recettes :

- Pour le fonctionnement : 621.370,00 €
- Pour l'investissement : 129.316,00 €

Présenter par Mme Tack, secrétaire de Mairie.

**DELIBERATION MISE AUX VOIX :**

- - *Ont voté Pour : 8*
- - *Ont voté Pour par mandat : 5*
- - *Ont voté contre :*
- - *Ont voté contre par mandat : 0*
- - *Se sont abstenus : 1*
- - *Se sont abstenus par mandat : 0*

### 3. AFFAIRES DIVERSES.

Le comité des fêtes tient à remercier les communes de Puiseux en bray, Serifontaine, Lachapelle aux Pots pour le prêt de matériel (barnum, grille, table) qui a permis d'organiser dans de bonne condition le marché artisanal et à notre équipe d'agents techniques pour leurs aides.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne souhaitant prendre la parole, la séance est levée à 20 heures.

La Secrétaire

Le Maire

Isabelle LAMETA

Christophe DUQUENOY

